

Laïcité

Bulletin du Mouvement laïque québécois Vol.22 N°3 automne 2002

Non à la guerre! Non à l'esprit de croisade!

par Henri Laberge, président

Quand les orientations politiques d'un gouvernement sont de nature pragmatique et reposent sur une analyse rationnelle du problème à résoudre, il est toujours possible pour les citoyens, pour les partis politiques, pour les groupes de pression et pour les autres gouvernements, d'en discuter et de chercher au besoin à convaincre leurs auteurs de modifier ces orientations. Mais lorsqu'un président américain se considère investi par Dieu lui-même de la mission de conduire, à l'échelle du monde, « un gigantesque combat du Bien contre le Mal », comment alors le convaincre de modérer ses ardeurs guerrières? Faudrait-il tenter de convaincre Dieu de lui retirer cette mission?

Selon l'historien Donald Cuccioletta, les présidents des USA auraient « toujours, à divers degrés, donné un caractère messianique et salvateur à leurs actions de politique étrangère ». Paradoxalement, cela se passait dans un pays dont la Constitution a érigé, selon les mots de Thomas Jefferson, « un mur de séparation entre l'Église et l'État. » Depuis un demi-siècle, la tendance à amalgamer patriotisme américain et croyance en Dieu s'est progressivement, mais très lourdement, accentuée. En 1954, le président Dwight Eisenhower substitua à la devise universaliste « e pluribus unum » une nouvelle devise à saveur confessionnelle: « In God we trust ». À la même époque, il fit ajouter à la formule du serment d'allégeance une référence explicite à la protection de Dieu. Sous la présidence de Ronald Reagan, les fondamentalistes chrétiens (intégristes) entrent vraiment dans l'antichambre du pouvoir. C'est l'époque du

procès sur l'enseignement de la théorie évolutionniste de la biologie, théorie à laquelle on oppose le créationnisme biblique. C'est l'époque du réveil religieux (revivalism), qui a donné naissance au phénomène des « preachers » modernes, tel Billy Graham.

Toujours selon Donald Cuccioletta (*La Presse*, mardi 15 octobre 2002, page A17), la présidence de George W. Bush marque une nouvelle étape décisive et dangereuse pour la démocratie: « les fondamentalistes chrétiens ne sont plus seulement dans l'antichambre du pouvoir, ils sont désormais au pouvoir ». Le président ne prononce pas un seul discours sans faire étalage de sa croyance en Dieu et en Jésus-Christ. John Ashcroft, pour qui « l'Amérique ne connaît d'autre roi que Jésus » est devenu ministre de la justice. La droite religieuse a investi la Maison Blanche et participe directement aux prises de décision politique. Le gouvernement demande maintenant à être jugé non plus sur ses actes et sur l'effet de ses politiques en regard du bien-être des citoyens mais sur la pureté morale et doctrinale dont il se réclame.

« Non satisfait d'installer les porteurs de la parole du Christ au pouvoir à Washington », dit encore Cuccioletta, « la nouvelle doctrine Bush veut la propager (cette parole) à travers le monde ». La même doctrine Bush a identifié les principaux ennemis de l'Empire du Bien, ennemis qui, comme au temps jadis doivent être combattus par les armes. C'est dans ce contexte que se situe l'appel à la guerre contre l'Irak

Le président Bush veut entraîner l'Occident chrétien dans une nouvelle croisade, qui va commencer par la destruction de l'Irak, mais devra logiquement se poursuivre jusqu'à l'élimination complète de l'Axe du Mal; jusqu'au triomphe partout des valeurs puritaines modernes qui, selon la croyance du président, se conjuguent avec le capitalisme, le libre-échange et la mondialisation à l'américaine. Dieu est américain après tout.

Nous refusons, quant à nous de nous laisser inscrire dans cette nouvelle croisade, voulue à la fois pour satisfaire l'intégrisme religieux au pouvoir à Washington et pour servir les intérêts des grands capitalistes américains, mais qui n'apportera rien de bon à notre pays et au monde. Qu'on ne vienne surtout pas nous répéter que ce sera la dernière. Quelles que soient les victoires dont on les crédite et les sacrifices humains dont ils se seront régalés, l'histoire nous enseigne que « les dieux ont toujours soif, n'en ont jamais assez ».

Non à la guerre!

Non à l'esprit de croisade!

**Assemblée générale
annuelle du
Mouvement
Laïque
Québécois:**

**Dimanche
8 décembre 2002
de 11 à 17 heures**

**Salon: Gouverneur 3
rez-de-chaussée**

**Hôtel Gouverneur
Place Dupuis**

**1415, rue St-Hubert
Montréal
(Métro Berri-UQAM)**

Vivement la république !

Élisabeth II, Reine par la grâce de Dieu et chef suprême de l'Église anglicane est venue rendre visite à ses bons sujets loyaux et soumis du Canada. C'est elle qui, il y a 20 ans, avait sanctionné, à titre de Reine de Grande-Bretagne, la loi constitutionnelle de 1982, précédemment votée par le Parlement britannique, rappelant ainsi le statut colonial du Canada.

La visite royale nous donne occasion de rappeler qu'en vertu du texte constitutionnel, la reine est seule titulaire du pouvoir exécutif et chef suprême des forces armées canadiennes, en plus d'être une participante majeure à l'exercice du pouvoir législatif. C'est elle qui nomme le gouverneur général. C'est en son nom que celui-ci nomme les sénateurs, convoque le Parlement, dissout la Chambre des Communes, sanctionne les lois ou les réserve à la discrétion de la Reine, nomme les juges de la Cour Suprême et de la Cour fédérale ainsi que les lieutenant-gouverneurs. Ces derniers disposent du pouvoir exécutif dans leur province respective et assurent à l'égard du pouvoir législatif un rôle analogue à celui du gouverneur général.

Les prérogatives royales sont parmi les éléments les mieux garantis de la Constitution canadienne. On ne peut les affecter qu'avec l'accord du Parlement fédéral et des assemblées législatives de chacune des dix provinces. « C'est-ti assez fort? »

Sans doute que les conventions constitutionnelles sont venues avec le temps gruger les pouvoirs effectifs de la Reine. On se demande bien pourquoi il faut protéger avec tant de rigueur les pouvoirs que la constitution écrite accorde à la Reine si tous ces pouvoirs ne sont plus que symboliques.

Ne serait-ce qu'en raison du message symbolique que comporte la royauté (inégalité des lignées généalogiques; inégalité des citoyens en regard de la religion; restriction de la liberté religieuse du prétendant au trône, etc.), il s'impose de dénoncer la survivance de cette institution vieillotte et contraire aux valeurs démocratiques auxquelles nous sommes maintenant attachés.

Vive la république démocratique, laïque et sociale!

Henri Laberge

Mariage et union civils: Première avancée du MLQ

Suite aux différents mémoires du MLQ aux ministres de la justice qui se sont succédés, le nombre de personnes désignées pour célébrer les mariages et unions civils a finalement été étendu aux notaires et fonctionnaires municipaux. Les institutions du mariage et de l'union civils sont devenues plus accessibles.

Le ministre de la justice n'a toutefois pas encore adopté de nouvelles règles sur la célébration. Ainsi les mariages et les unions doivent encore être célébrés dans les palais de justice ou les hôtels de ville les jours

juridiques entre 9h et 16h30. Il est encore interdit de se marier ou de s'unir un dimanche, un jour férié, le soir et dans un autre endroit que les palais de justice ou les hôtels de ville, à moins de payer 500\$ pour l'une des cinq exceptions comme le Jardin botanique de Montréal.

Le gouvernement décide encore pour vous de l'heure, du jour et de l'endroit de votre mariage ou de votre union alors qu'il laisse toute liberté aux ministres du culte de célébrer les mariages et unions civils selon le choix des conjoints.

La véritable libéralisation de la célébration des mariages et unions civils est encore à venir, d'autant plus que le nombre d'hôtels de ville a considérablement diminué depuis les fusions des municipalités.

Le Conseil national du MLQ entend relancer sans relâche le ministre de la justice afin qu'il libéralise enfin les règles relatives à la célébration des mariages et des unions civils afin que les conjoints soient libres de décider de l'heure, du jour et du lieu de célébration alors que les célébrants religieux ne sont nullement tenus au respect de ces règles inutilement contraignantes.

Laïcité est le bulletin du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont la promotion et la défense de la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État

Responsable:	Joseph Aussedat
Abonnement:	Individu 15\$, Organisme 25\$
Adresse:	335, rue Ontario Est, Montréal, H2X 1H7
Téléphone:	(514) 985-5840
Adresse Internet:	www.mlq.qc.ca
Dépôt légal:	Bibliothèque nationale du Québec - 4 ^e trimestre 2002

Quelques remarques sur les relations entre la science et la religion

“ Le chaos est la loi de la nature. L’ordre est le rêve de l’homme. » Henry Adams

Ils sont de plus en plus nombreux à croire que la science est en voie de remplacer la religion du fait qu’elle réussit à répondre à de plus en plus de questions et à dissiper de plus en plus de mystères. Toutefois, dans la revue *Science & Vie* du mois d’août, plusieurs articles font état des travaux de chercheurs en neuropsychologie, en sociologie, ainsi qu’en anthropologie, qui, s’inspirant de la théorie de l’évolution, sont en voie d’ajouter des nouvelles dimensions à une problématique qui désormais ne devrait plus être abordée de façon binaire.

D’abord, ces chercheurs nous rappellent que plusieurs des grands problèmes qui traumatisent les êtres humains relèvent du domaine de l’imprévisible et, par conséquent, sont intraitables. À témoin, certains signalent les désastres naturels qui sont associés à des phénomènes de nature chaotique; d’autres citent la cruauté inhérente des êtres vivants, incluant les hommes, « ... qui se confrontent en combats mortels pour survivre dans la nature. » Va pour la candidature de la science comme remède à tous les maux de l’humanité. Néanmoins, si l’on veut redéfinir la problématique de la science vis à vis la religion, il faut sûrement tenter de comprendre davantage pourquoi les êtres humains continuent en aussi grand nombre de croire aux phénomènes surnaturels. C’est ce à quoi s’intéressent ces nouvelles recherches multidisciplinaires.

Dans le passé, les scientifiques ont été plutôt prudents face aux questions traitant de Dieu et de religion. Darwin a attendu trente ans avant de publier sa théorie de la sélection naturelle pour expliquer l’origine des espèces. Il avoua, vers la fin de son essai, que même s’il hésitait à attribuer autant de merveilles et d’immensité au pur hasard, il ne se résignait pas à invoquer l’intervention d’un être suprême. Il s’en excusait. D’une part, il doutait « que l’esprit de l’homme, qui est issu de l’évolution de formes de vie primitives, puisse tirer de si grandes conclusions. ». D’autre part, il se disait incapable de concevoir qu’un monde dans

lequel on retrouve tant de misère puisse être l’œuvre d’un Dieu tout-puissant.

Par ailleurs, les critiques de la science se plaisent souvent à nous souligner que celle-ci est loin d’être parfaite. Ils ont sans doute raison ; mais, pas pour les bonnes raisons. La science n’est pas imparfaite parce qu’elle ne peut pas répondre à toutes les questions. Surtout pas à celles qui portent sur les « pourquoi » de l’existence ou, encore, sur les notions de nature métaphysique tel le libre arbitre ou le sens inhérent de la vie.

On rapporte que sur son lit de mort, la grande écrivaine américaine, Gertrude Stein, aurait chuchoté à sa compagne, « Quelle est la réponse ? » Devant le silence prolongé de cette dernière, elle aurait enchaîné, « Alors, quelle est la question ? » Ainsi, à ceux qui exigent des réponses aux questions existentielles, on pourrait rappeler le principe développé par les philosophes de l’école d’Oxford selon lequel il n’est pas suffisant à une expression langagière d’avoir la forme d’une question pour en être une. Encore faut-il qu’elle traite d’une matière qui, en principe, est accessible à une enquête empirique. Dans cette optique, les questions qui débutent par « pourquoi » n’en seraient pas. Pour sa part, la science s’attarde surtout aux questions qui portent sur le « comment » des phénomènes.

C’est justement sur le phénomène de ceux qui se tournent vers la religion pour avoir des réponses aux problèmes de l’existence que se penchent les nouvelles recherches. Celles-ci veulent élucider les origines évolutionnistes des comportements religieux. L’hypothèse qui sous-tend ces recherches veut que les êtres humains aient évolué de manière telle qu’ils naissent désormais prédisposés à accueillir le sacré et à invoquer des causes surnaturelles pour les « conforter dans leur incompréhension des phénomènes de la nature et de l’existence précaire qui est leur sort ». Dans le langage de l’évolution, ce trait se serait avéré un facteur de sélection positif.

Supposons maintenant que cette hypothèse soit fondée et qu’il soit généralement admis que les hommes sont naturellement enclins à la religion. Doit-on conclure pour autant que la religion est nécessairement bénéfique pour l’humanité ? A mon avis, rien n’est moins certain. Si la prédisposition au sacré est du domaine des instincts, ce phénomène doit être l’objet d’étude critique au même titre que n’importe quel autre phénomène naturel. À ceux qui s’en scandaliseraient, il faudrait rappeler la remarque de Daniel C. Dennett, se portant à la défense de Darwin « que le seul sens de la vie qui vaut la peine d’être défendu est sûrement celui qui peut survivre à nos meilleurs efforts pour l’examiner ».

Gérald Blanchard

Prix Condorcet 2002

Le Prix Condorcet 2002 sera décerné le 8 décembre 2002 au **Mouvement laïque de langue française** (MLF: 1961-1969) pour sa contribution notable à la promotion de la laïcité au Québec

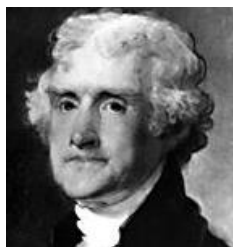
La cérémonie de remise du prix aura lieu en même temps et au même endroit que l’assemblée générale du MLQ, à 11 heures (voir encadré en page 1) en présence de Jacques Godbout, cinéaste, et d’autres membres fondateurs du MLF



Colloque international Jefferson sur la séparation de l'Église et de l'État

Les 28 et 29 septembre 2002 (samedi et dimanche), s'est tenu à l'auditorium Descartes de l'Université de Paris Sorbonne, un colloque international sur l'héritage universel de Thomas Jefferson et sur la séparation de l'Église et de l'État. Ce colloque sous le patronage de l'International Humanist and Ethical Union (IHEU), organisme associé à l'UNESCO, réunissait des universitaires et des libres penseurs de divers pays, principalement de la France et des États-Unis d'Amérique.

Le colloque a été l'occasion de rendre hommage à la pensée laïque des principaux fondateurs de la démocratie américaine: Thomas Jefferson, James Madison et Abraham Lincoln. Il a permis aussi de mesurer l'importance de l'exception française en matière de laïcité.



Contrairement à ce qui s'est passé en France où la laïcité a été revendiquée principalement par des démocrates qui ne se réclamaient d'aucune religion, la séparation de l'Église et de l'État a été conquise, dans plusieurs autres pays, par les tenants de religions minoritaires contre une Église dominante.

Dans les pays anglo-saxons, par exemple, ce sont les baptistes, les presbytériens et autres groupes protestants qui ont mené le combat contre le monopole de l'Église anglicane. Il en résulte une sorte de « sécularisme » qui ne correspond pas entièrement au concept de laïcité tel que compris dans les pays francophones: un « sécularisme » qui, parfois, ressemble plus à une neutralité inter-religieuse qu'à une laïcité stricte.

C'est ainsi que la séparation de l'Église et de l'État à l'américaine est souvent interprétée comme conciliable avec un parti pris pour la croyance en Dieu; ce qui contredit le principe de la totale liberté en matière de religion (liberté de croire ou de ne pas croire en dieu, aussi bien que liberté de pratiquer la religion de son choix, s'il y a lieu). La laïcité à la française demeure la plus conforme aux principes démocratiques. Elle aura à se défendre dans le processus de construction de l'Europe où le Vatican cherche à faire officialiser les valeurs chrétiennes.

Le président du Mouvement laïque québécois a participé au colloque en présentant un exposé de l'état de la laïcité au Québec et au Canada.

Henri Laberge

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
BRISSON & PHILPOT

A V O C A T S

LUC ALARIE

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone : (514) 844-6216
Télécopieur : (514) 844-8129
luc.alarie@alarie-legault.qc.ca

La prière à Laval

Le 2 avril 2001, une citoyenne de Laval se voyait confrontée contre son gré à la récitation de la prière lors de l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Le 18 juin 2001, la Com(pro)mission des droits de la personne amorçait son enquête et demandait au maire de Laval de s'expliquer. Me Jean Allaire, directeur du contentieux de Laval et fondateur de l'Action démocratique du Québec, s'insurge au nom du maire contre l'intolérance de la citoyenne envers ceux qui croient en l'existence d'un être supérieur (serait-ce le maire?).

L'enquêteur fait rapport le 22 février 2002 à la Com(pro)mission des droits de la personne qui se réfugie depuis dans un profond recueillement.

Cette même Com(pro)mission avait déjà délibéré pendant **7 ans** dans des affaires similaires avant de décider de porter plainte devant le Tribunal des droits de la personne contre Outremont et la C.U.M. pour ensuite se défilier en abandonnant sa poursuite.

La Com(pro)mission des droits de la personne favorise d'ailleurs le recueillement à l'hôtel de ville puisqu'elle refuse de se saisir d'une nouvelle plainte contre le moment de recueillement imposé par le président d'assemblée du conseil municipal de Montréal qui demande aux citoyens de concentrer leur pensée sur la vie spirituelle, en un détachement de toute préoccupation terrestre devant un immense crucifix à l'hôtel de ville.

À suivre, si vous êtes encore vivant.

